

Rapport

Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter

PARTIE E : Résumé non technique



Référence projet : 20210401_4_DMR ELECTROMENAGER

Redaction	Verification / Approbation
Valérie PREVOST-VARIZAT 29/07/2021	-

Sommaire

1	Introduction et présentation du projet.....	3
1.1	Contexte réglementaire.....	3
1.2	Introduction.....	3
1.3	Identification du demandeur.....	3
1.4	Localisation et voisinage immédiat du projet.....	3
1.5	Description générale du projet.....	5
2	Etude d'impact.....	10
2.1	Méthodologie.....	10
2.1.1	Etat initial.....	10
2.1.2	Etudes d'impact.....	12
2.2	Définition de l'aire d'étude.....	12
2.3	Etat initial.....	16
2.4	Etude d'impact.....	17
3	Etude de danger.....	21
4	Notice Hygiène et Sécurité.....	21

1 INTRODUCTION ET PRESENTATION DU PROJET

1.1 Contexte réglementaire

La réalisation d'un résumé non technique (RNT) de l'Etude d'Impact et de l'Etude de Danger de la Demande d'Autorisation d'Exploiter est une obligation réglementaire. En effet, selon l'article 412-1, Titre I, Livre IV du code l'environnement de la province Nord précise :

« Afin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude d'impact, celle-ci fera l'objet d'un résumé non technique »

« L'étude de danger comporte, notamment, un résumé non technique explicitant la probabilité, la cinétique et les zones d'effets des accidents potentiels, ainsi qu'une cartographie des zones de risques significatifs ».

1.2 Introduction

La société RECY'GEM souhaite régulariser ses installations de traitement de DEEE au niveau de la ZI de Ducos, à Nouméa.

Les principales activités développées sont les suivantes :

- ✔ L'activité de regroupement, tri et désassemblage de D3E (Gros Electroménagers froids-GEM froids),
- ✔ L'activité d'extraction de gaz frigorigènes,
- ✔ L'activité de stockage de gaz frigorigène ininflammables, non toxiques.

L'activité RECY'GEM nécessite donc la réalisation d'un Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) relatif à la rubrique 2790-2b « *Installation de traitement de déchets dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2760, 2770 et 2793* », notamment pour son activité de dégazage de fluides frigorigènes des GEM froids.

1.3 Identification du demandeur

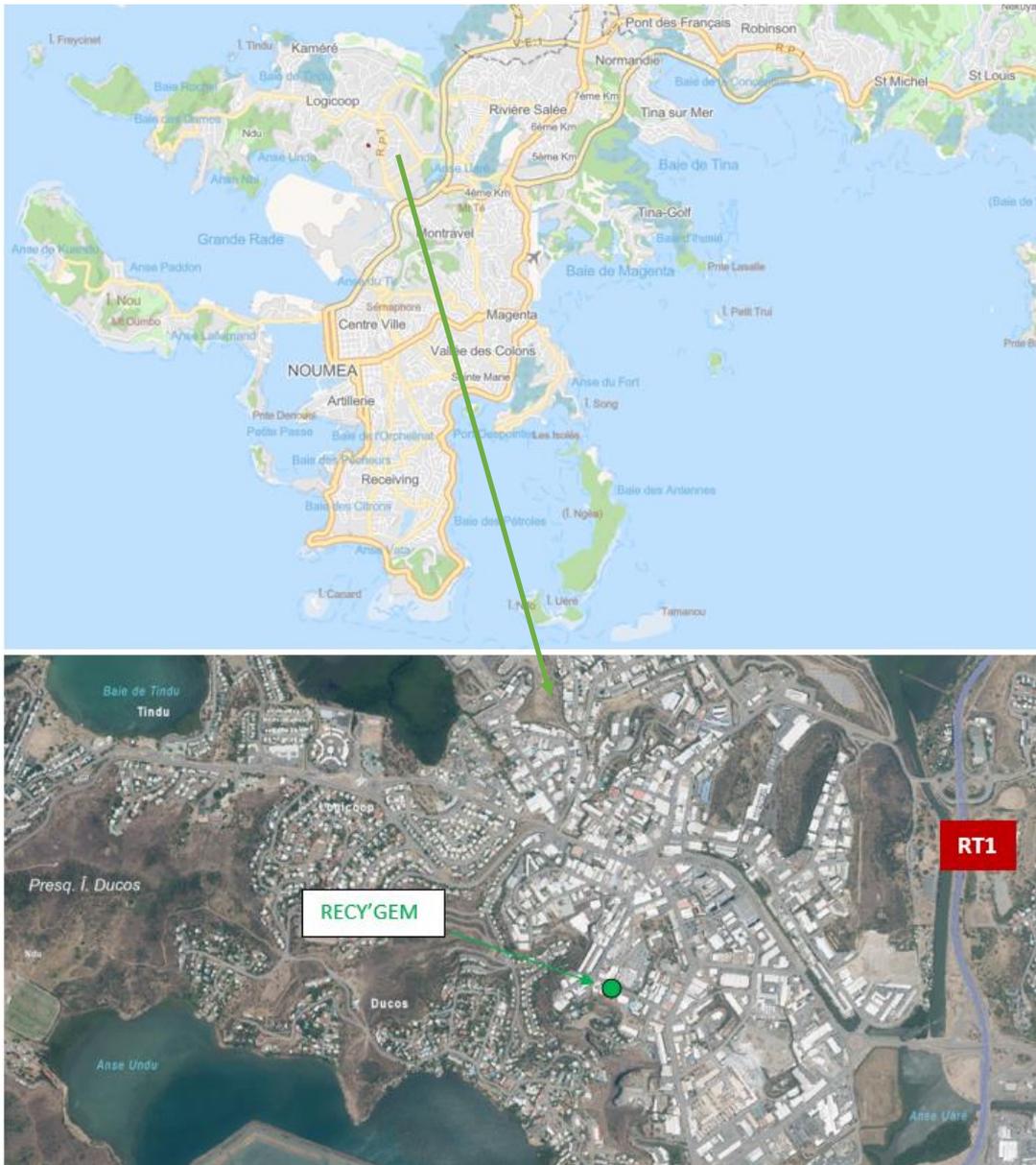
Ce dossier est réalisé pour un projet concernant la société RECY'GEM, entreprise qui exploite une installation de stockage, de démantèlement et de traitement de déchets d'équipements électriques et électroniques en Nouvelle Calédonie. Les principales informations administratives concernant cette société sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Raison sociale	RECY'GEM
Forme juridique	SARL
Siège social	355 lotissement Gabriel Luciano BP 7091 - Mont Mou - PAÏTA
RCS	1 365 162.001

1.4 Localisation et voisinage immédiat du projet

La société RECY'GEM est située en zone industrielle de Ducos de la commune de Nouméa (cf. figure ci-dessous). Plus précisément, elle se situe au 19 rue Lavoisier de cette ZI.

La route territoriale 1 et l'Anse Uaré se situent à plus d'un kilomètre au sud-est des installations.



Le site d'étude est localisé au 1^{er} étage du lot 595 de la parcelle cadastrale 648539-5532, d'une superficie de 15a.

Le rez-de-chaussée étant occupé par une micro-brasserie artisanale (Neocalliptropsis), partageant des équipements communs. Ces derniers concernant l'assainissement, l'adduction en eau potable, lignes électriques et le réseau Opt.

Un bail de location du dock de 670 m² a été signé entre l'EURL GIMI (propriétaire) et la société RECY'GEM en date du 3 mars 2020.



L'accès se fait depuis la rue Lavoisier via une rampe d'accès privée. Cet accès est propre à la société RECY'GEM.

Du fait de sa situation en zone industrielle, les environs de la zone du projet sont essentiellement composés d'industries et de commerces avec quelques habitations précaires (squats) au sud du site sur la butte à l'arrière du dock.

1.5 Description générale du projet

Le dock peut être divisé en unités fonctionnelles principales aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du dock. Ces unités sont détaillées ci-après.

- ✔ N°1 : Zone de « Réception » où sont entreposés temporairement les D3E à leur arrivée, avant d'être répartis dans les zones de stockage ad hoc ; L'aire de réception des D3E est implantée directement à l'entrée du site, d'une surface d'environ 20 m².
- ✔ N°2 : Zone de « pesage » où est installée une balance destinée à la pesée à l'entrée et/ou à la sortie ;
- ✔ N°3 : Zone de « stockage », immédiatement à côté du bureau, d'une superficie d'environ 70 m³,
- ✔ N°4 : Zone « pré-démantèlement climatiseur,
- ✔ N°5 : Convoyeur à bande pour lever l'appareil à traiter sur la table,
- ✔ N°6 : Convoyeur inclinable 45° pour le retrait des fluides frigorigènes,
- ✔ N°7 : Groupe de transfert fluides,
- ✔ N°8 : Convoyeur sur rétention pour le retrait des compresseurs,
- ✔ N°9 : Table, compresseurs en attente de traitement,
- ✔ N°10 : Zone « perçage des compresseurs »,
- ✔ N°11 : Table de rétention d'huile pour compresseur, dédiée au stockage des composants susceptibles de contenir de l'huile (compresseurs du GEM F). Les compresseurs extraits du GEM ne sont pas vidés de leur huile à ce jour. Ces derniers sont coupés des GEM F

puis pincés afin que l'huile reste à l'intérieur. Ils sont déposés au fond d'un bac étanche et sont livrés ainsi auprès de l'opérateur RECYCAL,

- ✔ N°12 : Zone de « traitement des compresseurs » (découpage),
- ✔ N°13 : Zone de « démantèlement final des frigos » (retrait des évaporateurs internes),
- ✔ N°14 : Zone de « stockage des carcasses » pour les carcasses de GEM F démantelés destinés à être déposés chez un autre opérateur de traitement, d'une superficie d'environ 30 m³,

Zone machines comprenant :

- ✔ N°15 : Zone « granulateur de câbles électriques »,
- ✔ N°16 : Zone de « traitement des évaporateurs alu/cuivre » comprenant une scie à ruban et un séparateur alu/cuivre,
- ✔ N°17 : Presse à balle,
- ✔ N°18 : Zone « libre »,
- ✔ N°19 : Zone « broyeur à déchets »,
- ✔ N°20 : Convoyeur à tri magnétique,

Zone centrale de stockage :

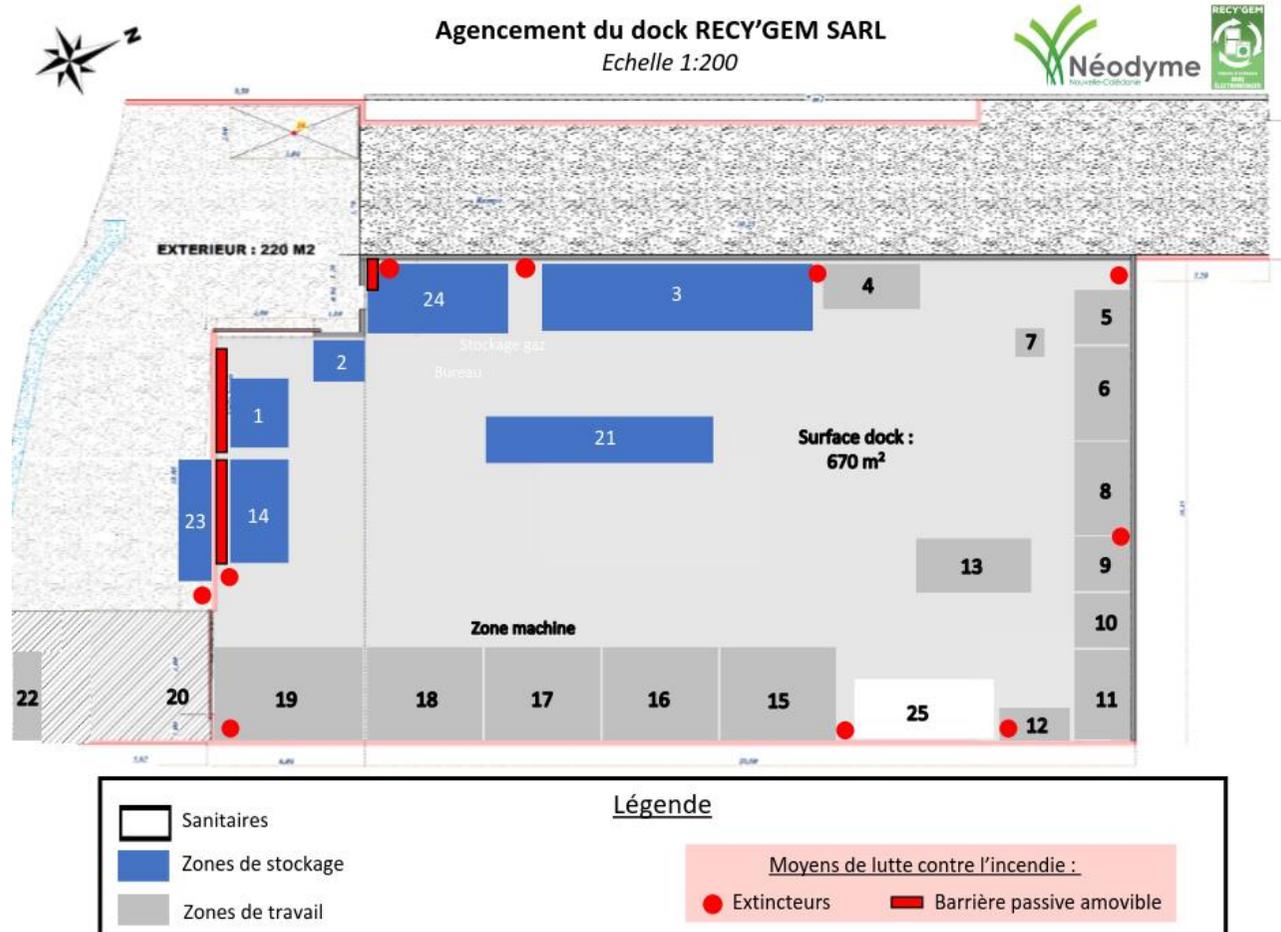
- ✔ N°21 : Zone de « stockage de matières », d'une superficie d'environ 32 m³,

Extérieur :

- ✔ N°22 : Zone d'implantation du « groupe électrogène »,
- ✔ N°23 : Zone grillagée et verrouillée de stockage gaz en attente de leur évacuation vers la filière agréée,

Zone bureau et personnels :

- ✔ N°24 : Bureaux superposés de 18 m²,
- ✔ N°25 : « Zone « sanitaires et vestiaires » et à l'étage salle de repos de 18 m².

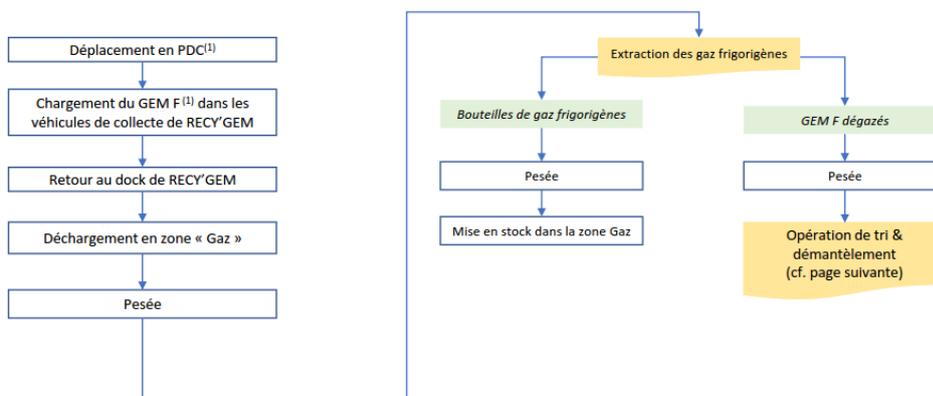


Dossier d'autorisation ICPE RECY'GEM SARL - CCH - Juillet 2021_V1

Figure 1 : Plan d'agencement du dock RECY'GEM (NdNC, 2021)

La description du processus des activités de traitement de RECY'GEM est détaillée ci-après.

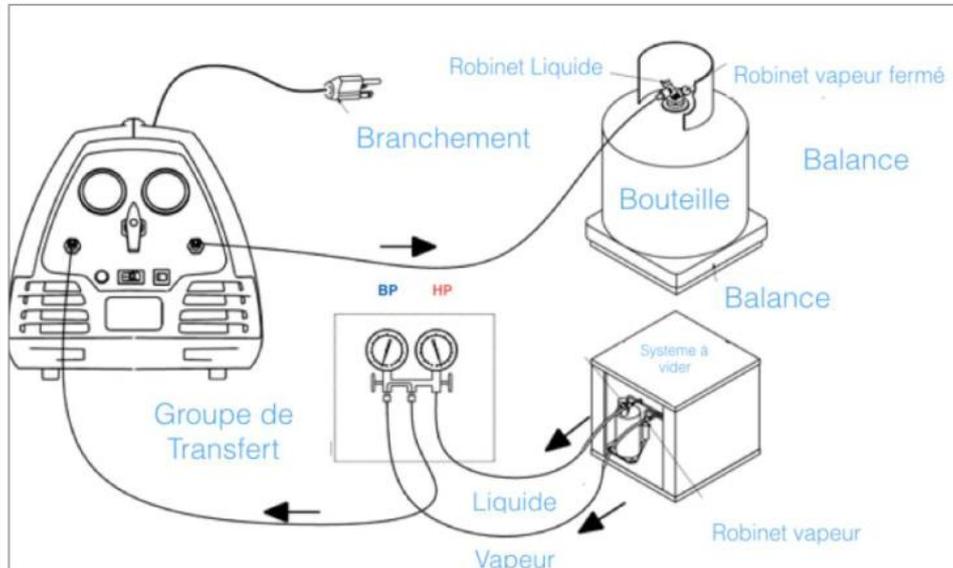
Partie 1 : collecte



⁽¹⁾ PDC : Point de Collecte
GEM F : Gros Electroménager Froid

Procédure de collecte des D3E (RECY'GEM)

Partie 2 : Description du procédé d'extraction des fluides frigorigènes



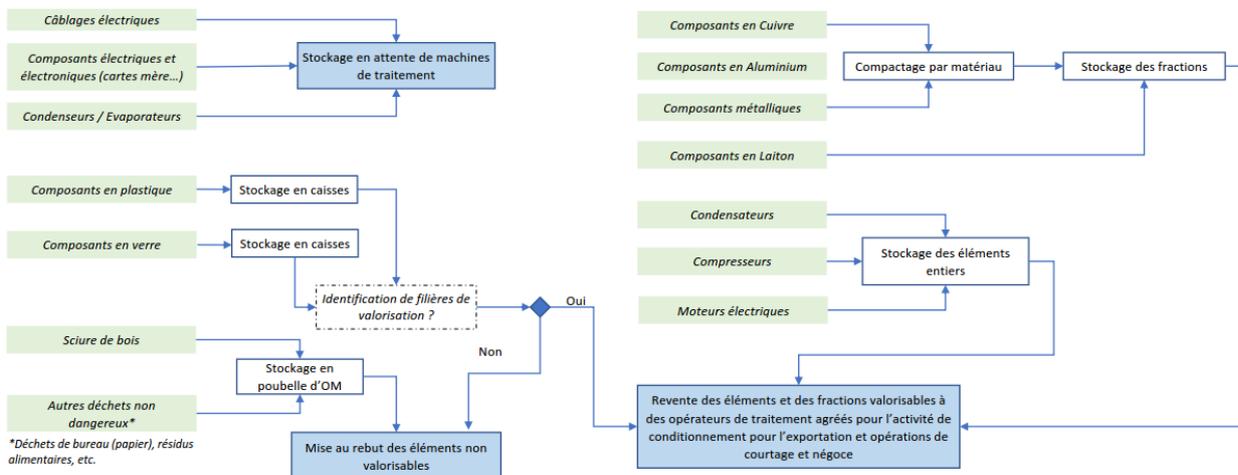
Marche à suivre :

- Connecter les flexibles **BP** et **HP** au GEM F à dépolluer,
- Raccorder à la station par la voie centrale,
- Mettre en fonction jusqu'au vide complet (en dessous de la pression atmosphérique),
- Peser la charge récupérée dans la bouteille de gaz.

Schéma du procédé d'extraction des fluides frigorigènes (RECY'GEM)

Partie 3 : Tri et démantèlement

Le tri est manuel. Les opérations de démantèlement sont réalisées manuellement, avec l'aide d'outils tels que tournevis et visseuses à batterie portative.



Procédure de tri et démantèlement (RECY'GEM)

Partie 4 : Tri et démantèlement (les composants à extraire par type de GEM F)

Types de déchets	Frigos, congélos, pompe à chaleur, Cave à vin	Groupes climats et évaporateurs	Fontaines et unités hermétiques	Devenir des matériaux	Opérateurs de traitement à qui sont revendus les éléments valorisables
Composants en plastique	x (clayettes)	x	x	Mise au rebut / Dons pour créations artistiques	QAV
Composants en verre	x (clayettes)				
Câblages électriques	x	x	x	Stockage en attente de machines de traitement	-
Composants électriques et électroniques (cartes mère...)	x	x	x		-
Condenseurs / Evaporateurs	x	x	x		-
Composants en Cuivre	x	x	x	Revente des éléments et des fractions valorisables	EMC & RECYCAL
Composants en Aluminium	x		x		EMC & RECYCAL
Composants métalliques	x	x	x		EMC & RECYCAL
Composants en Laiton		x	x		EMC & RECYCAL
Condensateurs	x	x	x		EMC & RECYCAL
Compresseurs	x	x	x		RECYCAL
Moteurs électriques	x	x	x		EMC & RECYCAL
Sciure de bois	-	-	-	Mise au rebut	QAV
Autres déchets non dangereux*	-	-	-	Mise au rebut	QAV

*Déchets de bureau (papier), résidus alimentaires, etc.

Procédure de tri et démantèlement – Principaux éléments extraits par type de GEM (RECY'GEM)

2 ETUDE D'IMPACT

2.1 Méthodologie

Cette partie porte sur la présentation et l'analyse de la méthodologie utilisée pour évaluer les effets du projet sur l'environnement.

Elle permet également de présenter au public et au service instructeur la méthodologie et la démarche adoptée.

La méthodologie appliquée pour la réalisation de cette étude respecte les attentes et prescriptions définies par le guide méthodologique de l'étude d'impact environnemental des projets et de la mise en œuvre de la séquence ERC (Éviter-Réduire-Compenser) en Nouvelle-Calédonie (Souquet, M., Sibora, N., 2018). ¹L'étude s'appuie sur les connaissances des milieux localisés sur la zone d'emprise du projet et des enjeux dans l'environnement immédiat et éloigné du projet.

Ces connaissances proviennent :

- ✔ D'une visite de site permettant l'appréciation des enjeux environnementaux et sociétal du projet ;
- ✔ D'investigations bibliographiques sur l'ensemble des données disponibles suivant les thématiques abordées dans l'étude ;
- ✔ De la consultation de divers services administratifs.

Le volet B du DDAE de l'installation RECY'GEM est composé des chapitres suivants :

- ✔ Un état initial de l'environnement ;
- ✔ Une étude d'impact.

L'issue de l'analyse de l'état initial de l'environnement aboutit sur l'identification de la sensibilité du territoire et des milieux et sur leurs enjeux. Une fois les sensibilités et enjeux de chaque milieu et territoire hiérarchisés, ils seront intégrés dans un tableau rassemblant les impacts potentiels du projet ainsi que les contraintes identifiées lors de l'étude d'impact. Ce tableau permettra d'obtenir une vision globale des effets du projet et des mesures à mettre en œuvre.

2.1.1 Etat initial

L'analyse de l'état initial porte principalement sur la zone d'emprise du projet et ses alentours. Suivant les thématiques abordées dans l'étude, le périmètre d'analyse a pu être élargi (climat par exemple).

Comme mentionné, l'analyse est réalisée par grandes thématiques qui sont choisies vis-à-vis de la localisation et de la nature du projet. Ces thématiques sont divisées en trois grandes parties : le milieu physique (climat, air, sol, eau, etc.), le milieu naturel et le milieu humain (paysage, urbanisme, emploi, etc.).

Un tableau synthèse de la sensibilité et des enjeux identifiés dans l'étude de l'état initial est présent en fin de chapitre.

¹SOUQUET, M., SIBORA, N. (2018) - Guide méthodologique de l'étude d'impact environnemental des projets et de la mise en œuvre de la séquence ERC (Éviter-Réduire-Compenser) en Nouvelle-Calédonie. Communauté du Pacifique et provinces de Nouvelle-Calédonie. 123 p. + annexes.

Evaluation des enjeux

L'enjeu est déterminé à partir du résultat du croisement matriciel de la valeur écosystémique et de la valeur socioculturelle (ou patrimoniale).

Trois niveaux de valeur écosystémique pour les milieux physique et biologique :

- ✔ Forte : la composante présente un intérêt majeur pour son rôle écosystémique, sa biodiversité ou ses qualités exceptionnelles dont la protection et la conservation font l'objet d'un consensus dans la communauté scientifique.
- ✔ Moyenne : la composante présente un fort intérêt et des qualités reconnues dont la conservation ou la protection représente un sujet de préoccupation sans toutefois faire l'objet d'un consensus.
- ✔ Faible : la composante présente un intérêt et des qualités dont la conservation et la protection sont l'objet de peu de préoccupations.

Trois niveaux de valeur socio-économique ou culturelle pour le milieu humain :

- ✔ Forte : la composante fait l'objet de mesures de protection légales ou s'avère d'une grande importance (même immatérielle) pour la plus grande partie de la population concernée. Une composante peu valorisée et non utilisée peut avoir une importance coutumière, culturelle, patrimoniale forte.
- ✔ Moyenne : la composante est valorisée ou utilisée par une portion significative de la population concernée sans toutefois faire l'objet d'une protection légale. Ou bien la composante n'est ni valorisée ni utilisée mais un lien culturel la met en valeur au près d'une population.
- ✔ Faible : la composante est peu valorisée ou utilisée par la population. De plus, il n'y n'a pas de considération patrimoniale ou culturelle pour cette composante.

Le croisement matriciel ci-dessous permet de définir l'enjeu.

Tableau 1 : Croisement matriciel

Enjeu		Valeur socioculturelle		
		Faible	Moyenne	Forte
Valeur écosystémique	Faible	Faible	Faible	Moyen
	Moyenne	Faible	Moyen	Fort
	Forte	Moyen	Fort	Fort

2.1.2 Etudes d'impact

Afin de définir les impacts du projet, il est nécessaire de définir l'impact et les paramètres le composant. On peut définir un impact suivant 4 paramètres principaux :

- ✔ Nature : Elle est définie suivant les modifications de la composante environnementale par le projet. La nature de l'impact peut donc être positive ou négative ;
- ✔ Intensité : l'intensité est le degré de modification ou de perturbation de l'élément environnemental étudié ;
- ✔ Etendue : Elle se traduit par la surface ou la distance à laquelle les effets positifs ou négatifs seront ressentis. Elle peut également se référer à la modification de la répartition d'une population d'une espèce ou d'un écosystème donné ;
- ✔ Durée : cette dimension temporelle d'un impact définit la présence dans le temps de l'impact, la durée pendant laquelle l'impact sera ressenti.

Les impacts sont également définis suivant s'ils sont directs ou indirects. En effet, lorsque les conséquences des effets sont immédiates ils sont dits directs. Lorsque ces effets sont issus de relations de cause à effet ils sont dits indirects.

Définition de l'impact

Nature		
Positive	Négative	
Il résulte de l'impact un effet positif	L'impact réduit ou élimine la composante	
Intensité		
Faible	Moyenne	Forte
L'impact marque la composante de manière non significative	L'impact est perçu mais reste réversible.	L'impact modifie de manière irréversible la composante
Etendue		
Localisée	Local	Territorial
L'impact est ponctuel tel un lieu remarquable	L'impact est ressenti dans un espace restreint à l'échelle d'une commune	L'impact est ressenti dans un espace élargi (Grande Terre)
Durée		
Courte	Limitée	Permanent
L'impact est ressenti sur période définie et limitée	L'impact est ressenti durant la durée des travaux et de son exploitation.	L'impact est ressenti au-delà de la durée de vie de projet. Un impact permanent est considéré comme irréversible

2.2 Définition de l'aire d'étude

La réalisation de l'état initial nécessite la définition de plusieurs aires d'études déterminées en fonction des thèmes abordés et de l'importance de ceux-ci vis-à-vis du projet envisagé.

Les aires d'étude se définissent comme étant les zones d'influence du projet, selon les composantes environnementales abordées, susceptibles d'être influencées par celui-ci, de manière directe ou indirecte. Elles se justifient sur la base de critères topographiques, géographiques, administratifs, écologiques, géologiques, hydrodynamiques (ex : bassins versants), d'occupation des sols, et en fonction de la thématique étudiée.

L'aire d'étude intègre trois échelles géographiques et/ou administrative pour encadrer la description de l'état initial de l'environnement :

- ✎ **Aire d'étude restreinte** : Site d'implantation correspond au périmètre du projet et des impacts potentiels directs ;
- ✎ **Aire d'étude élargie** : Commune de Nouméa et ZI de Ducos, habitants à proximité, relief à proximité et cours d'eau qui correspond à un périmètre élargi autour du projet pouvant être la cible de potentiel impacts indirects ;
- ✎ **Contexte général** : Province Sud, Nouvelle-Calédonie qui correspond à une vision globale de l'état initial autour du projet.

Il sera ainsi défini pour chaque thématique ces trois échelles d'analyse de l'état initial. Elles seront adaptées, voir retirées dans les cas où leur étude n'est pas pertinente pour l'étude de la thématique.

Le tableau suivant résume les aires d'études pour chaque thématique accompagne cette partie.

Thématique		Définition des aires d'études pour chaque paramètre	Domaine d'application
Milieu Physique	Climat	<u>Générale</u> Climat en Nouvelle-Calédonie <u>Aire d'étude élargie</u> Commune de Nouméa	Températures Pluviométrie Vent
	Air	<u>Générale</u> Qualité de l'air en Nouvelle-Calédonie. <u>Aire d'étude élargie</u> Qualité de l'air de la commune de Nouméa et la ZI de Ducos. <u>Aire d'étude restreinte :</u> Qualité de l'air du site d'implantation	Appréciation qualitative
	Sol	<u>Générale</u> Géologie en Nouvelle-Calédonie <u>Aire d'étude élargie :</u> Description générale des formations géologiques sur la commune de Nouméa <u>Aire d'étude restreinte :</u> Description des formations géologiques au droit du site d'implantation	Nature des sols et du sous-sol
	Eau	<u>Générale</u> Nouvelle-Calédonie <u>Aire d'étude élargie :</u> Commune de Nouméa <u>Aire d'étude restreinte :</u> Spécificité du site d'implantation	Données hydrologiques disponibles
Milieu naturel	Biodiversité	<u>Générale</u> Nouvelle-Calédonie <u>Aire d'étude élargie :</u> Biodiversité sur la commune de Nouméa <u>Aire d'étude restreinte :</u> Appréciation des formations présents au droit du site	Faune, flore et habitats Formations végétales présentes et leur caractère d'habitat

Milieu humain	Milieu humain	<p><u>Aire d'étude élargie :</u> Commune de Nouméa. <u>Aire d'étude restreinte :</u> Le site et ses alentours (ZI de Ducos).</p>	<p>Commodités du voisinage Reconnaissances archéologiques Aspects socio-culturels Nuisances acoustiques</p>
	Paysage	<p><u>Générale</u> Province Sud <u>Aire d'étude élargie :</u> Commune de Nouméa <u>Aire d'étude restreinte :</u> Le site et ses alentours</p>	<p>Environnement Paysage Perception</p>

2.3 Etat initial

Le tableau ci-après fait la synthèse des caractéristiques principales à prendre en compte pour l'évaluation des enjeux du milieu.

Tableau de synthèse		Enjeu
Milieu Physique		
Climat	Le climat du territoire est influencé par les phénomènes météorologiques et notamment les phénomènes d'El Nino et La Nina. L'amplitude de ces phénomènes augmente avec les effets du réchauffement climatique global.	Fort
Air	La qualité de l'air est marquée par les activités de la ZI et considérée comme moyenne. Le suivi de la qualité de l'air se fait par Scal-Air, au niveau de la station de Montravel.	Moyen
Sol	Géologie : Flysch à olistolites de micrite, chert, biosparite, flysch caronaté, olistostromede.	Faible
	Topologie : La parcelle d'implantation du dock est en dénivélé. Mise à part la rampe d'accès en déclivité (15%), l'activité RECY'GEM se fait sur une zone plane	Faible
	Occupation du sol : Parcelle située en zone industrielle fortement anthropisée	Faible
Eau	Eau superficielle : Pas de cours d'eau, captage au niveau de la zone d'étude Exutoire : Canal de Ko We Kara qui relie l'Anse Uaré et la baie de Koutio-Koueta	Moyen
	Eau souterraine : Pas de réseau d'eau douce souterraine et de nappe pérenne. Aucun captage d'eau souterraine à destination de la consommation humaine n'est réalisé sur la commune.	Faible
Risques majeurs naturels	Pas de zone d'inondabilité Pas de risque incendie Pas de risque tsunami	Faible
Milieu naturels		
Biodiversité terrestre		
Faune	Zone industrielle Pas d'espèce particulière observée Les lieux sont anthropisés	Faible
Flore	Zone industrielle Pas d'espèce particulière observée Les lieux sont anthropisés	Faible
Milieu humain		
Paysage	La zone du site à l'étude correspond à un paysage fortement industrialisé surmonté d'une butte plus ou moins végétalisée	Faible
Emploi et économie	La zone de Ducos est un des pôles d'emploi névralgique de Nouméa. Les emplois sont essentiellement tournés vers le commerce, transport et services divers mais également dans l'administration, l'enseignement ou la santé. Le taux	Fort

	de chômage était en augmentation ente 2009 et 2019	
Protection des biens et du patrimoine culturel	Le site à l'étude ne présente pas de d'intérêt patrimonial ou archéologique	Faible
Commodité du voisinage	Zone essentiellement composée d'industrie et de commerce. Quelques habitations précaires (squats) sont localisées sur la butte surplombant le site à l'étude.	Faible
Aménagement urbain	Zone essentiellement composée d'industrie et de commerce Quelques établissements recevant du public aux alentours du site.	Faible

2.4 Etude d'impact

Le projet porté par RECY'GEM sur la ZI de Ducos à Nouméa présente des impacts qui sont jugés maîtrisés.

Parmi ces impacts, peuvent être cités :

Impacts sur la qualité des eaux de ruissellement : l'activité RECY'GEM ne met pas en œuvre d'eau de process. De plus l'ensemble des opérations de traitement des DEEE GEM froids sont réalisées dans un dock fermé. Enfin, le groupe électrogène prévu sera muni d'une rétention.

Impacts écologiques : L'activité se situe au cœur de la zone industrielle de Ducos – secteur bétonné et fortement anthropisé, et dans un dock existant.

Impacts socio-économiques : L'activité RECY'GEM GEM froids répond aux grandes orientations du SPPGD de la Province Sud. Elle permet également de diversifier les activités économiques de la zone.

Impacts liés au bruit : L'activité est réalisée dans un dock fermé en hauteur par rapport à l'axe routier. Les machines sont neuves et conformes aux normes CE. Enfin, le groupe électrogène sera capoté et insonorisé permettant de limiter la diffusion des émissions sonores.

Impacts liés au traitement des déchets : Outre l'activité même de traitement des DEEE GEM froids qui permet une valorisation de ces déchets sur le territoire, RECY'GEM ne génère que peu de déchets (liés à la présence du personnel essentiellement). Leur évacuation se fera vers des filières locales adaptées.

Impact paysager : Compte tenu de la localisation, des caractéristiques de la zone, l'impact paysager du projet est négligeable puisque s'intégrant dans le paysage industriel de la zone.

En conclusion, la prise en compte des impacts et des mesures de réduction implique un impact mineur sur l'environnement. L'activité est par ailleurs située en ZI ce qui présente l'avantage d'être moins sensible à ces impacts (secteur déjà anthropisé, à vocation industrielle).

L'installation de traitement des déchets DEEE GEM froids, conserve un impact global positif, notamment vis-à-vis des grandes orientations du Schéma Provincial de Prévention & de Gestion des déchets (SPPGD) - 2018-2022.

Le tableau suivant résume les impacts et mesures associées de l'activité de traitement des DEEE GEM froids par la société RECY'GEM.

Élément vulnérable	Enjeu	Impact brut					Description de l'impact attendue	Mesure évitement	Impact résiduel
		Nature	Intensité	Étendue	Durée				
Milieu Physique									
Climat	Le climat du territoire est influencé par les phénomènes météorologiques et notamment les phénomènes d'El Nino et La Nina. L'amplitude de ces phénomènes augmente avec les effets du réchauffement climatique global.	Fort	Impacts traités avec la qualité de l'air					Mesures traitées avec la qualité de l'air	Acceptable
Air	La qualité de l'air est marquée par les activités de la ZI et considérée comme moyenne. Le suivi de la qualité de l'air se fait par Scal-Air, au niveau de la station de Montravel.	Moyen	Négatif	Faible	Localisée	Permanente	Emission Trafic véhicules	Véhicules contrôlés et aux normes en vigueur en matière d'émission Groupe électrogène capoté Vérification et contrôle des bonbonnes et du matériel de transfert des gaz	Acceptable
Sol	Géologie : Flysch à olistolites de micrite, chert, biosparite, flysch caronaté, olistostromede	Faible	Sans impact						
	Topologie : La parcelle d'implantation du dock est en dénivelé. Mise à part la rampe d'accès en déclivité (15%), l'activité RECY'GEM se fait sur une zone plane	Faible							
	Occupation du sol : Parcelle située en zone industrielle fortement anthropisée	Faible							
Eau	Eau superficielle : Pas de cours d'eau, captage au niveau de la zone d'étude Exutoire : Canal de Ko We Kara qui relie l'Anse Uaré et la baie de Koutio-Koueta	Moyen	Négatif	Faible	Localisée	Permanente	Effluents eaux pluviales, eaux usées, eaux de process, fuites accidentelles	Sol dock bétonné et accès revêtus Pas d'eau de lavage ou de process Pas de travail en extérieur Stockage des déchets dangereux effectué sur une aire étanche à l'intérieur d'un bâtiment Sciure de bois pour l'absorption Barrières passives amovibles Mise en place de mesures périodiques de la qualité des eaux pluviales	Acceptable
	Eau souterraine : Pas de réseau d'eau douce souterraine et de nappe pérenne. Aucun captage d'eau souterraine à destination de la consommation humaine n'est réalisé sur la commune.	Faible							
Milieu naturel									
Biodiversité terrestre									
Flore	Zone industrielle Pas d'espèce particulière observée Les lieux sont anthropisés	Faible	Négatif	Faible	Localisée	Limitée	Perturbation de la faune/flore	-	Acceptable
Faune	Zone industrielle Pas d'espèce particulière observée Les lieux sont anthropisés	Faible	Négatif	Faible	Localisée	Limitée	Perturbation de la faune/flore	-	Acceptable
Milieu humain									
Paysage	La zone du site à l'étude correspond à un paysage fortement industrialisé surmonté d'une butte plus ou moins végétalisée	Faible	Négatif	Faible	Localisée	Limitée	Dock existant situé en ZI Activité exercée à l'intérieur du dock	-	Acceptable

Élément vulnérable		Enjeu	Impact brut				Description de l'impact attendue	Mesure évitement	Impact résiduel
			Nature	Intensité	Étendue	Durée			
Emploi et économie	La zone de Ducos est un des pôles d'emploi névralgique de Nouméa. Les emplois sont essentiellement tournés vers le commerce, transport et services divers mais également dans l'administration, l'enseignement ou la santé. Le taux de chômage était en augmentation ente 2009 et 2019	Fort	Positif	Moyenne	Localisée	Permanente	Opération de valorisation et de traitement des DEEE GEM froids	Activité conforme aux orientations du SPPGD de la Province Sud	Acceptable
Traitement des déchets	Production de DEEE GEM froids en quantité sur le territoire	Fort	Positif	Moyenne	Localisée	Permanente	Opération de valorisation et de traitement des DEEE GEM froids	Activité conforme aux orientations du SPPGD de la Province Sud	Acceptable
Protection des biens et du patrimoine culturel	Le site à l'étude ne présente pas de d'intérêt patrimonial ou archéologique	Faible	Sans impact					-	
Commodité du voisinage	Zone essentiellement composée d'industries et de commerces. Quelques habitations précaires (squats) sont localisées sur la butte surplombant le site à l'étude.	Faible	Négatif	Moyenne	Localisée	Permanente	Emissions sonores et vibrations par les machines, le groupe électrogène, le trafic engendré par les entrée/sorties de déchets ménagers, déchets de maintenance	Matériel neuf et conforme aux normes CE Groupe électrogène insonorisé et capoté Ensemble des activités réalisées à l'intérieur du dock Filières de traitement des déchets adaptées.	Acceptable
Aménagement urbain	Zone essentiellement composée d'industries et de commerces Quelques établissements recevant du public aux alentours du site.	Faible	Sans impact					-	

3 ETUDE DE DANGER

Au travers de l'étude de danger, RECY'GEM a procédé à l'évaluation du niveau de maîtrise des risques associés à son activité de traitement de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sur la ZI de Ducs à Nouméa.

Pour cela, une analyse a été réalisée sur les dangers liés à cette exploitation :

- ✔ Dangers liés à l'environnement du site ;
- ✔ Dangers liés au site (manipulation et traitement des déchets).

Suite à cette revue des dangers et moyens de contrôle des risques associés, aucune analyse détaillée des risques n'a été menée. En effet, pour chacun des dangers, les moyens de maîtrise du risque déterminant la probabilité d'occurrence d'un accident ont été analysés comme satisfaisants pour rendre le risque acceptable. Par ailleurs, les impacts à l'extérieur du site en cas d'incident sont extrêmement peu probables.

Aucun scénario majeur d'accident n'a donc été identifié relatif à l'exploitation des installations RECY'GEM.

Les principaux moyens de maîtrise du risque sont :

- ✔ L'utilisation de machines neuves, aux normes CE ;
- ✔ Le système de vidéo surveillance du site ;
- ✔ Les moyens de rétention étanche sur les zones susceptibles d'être à risque ;
- ✔ La réalisation de l'activité en zone fermée, dans un dock construit en matériau résistant au feu (béton et bardage métallique) ;
- ✔ Les moyens mobiles de lutte contre l'incendie (extincteurs de tous types) ;
- ✔ Les procédures de sécurité internes RECY'GEM.

4 NOTICE HYGIENE ET SECURITE

La notice Hygiène et Sécurité traite de la conformité des prescriptions législatives et réglementaires concernant l'hygiène et la sécurité du personnel intervenant sur le site RECY'GEM. Elle permet de donner une vision globale des mesures de prévention mises en place pour la protection de la santé des travailleurs.

La notice Hygiène et Sécurité (HS) n'identifie pas de risque majeur pour le personnel qui sera présent sur le site. Conformément à la réglementation, chaque employé disposera d'un suivi médical régulier. La société prévoit la mise en place de formations pour le personnel (incendie, premiers secours, élévateur, équipements de travail, ...).

Quelques points d'attention ressortent de cette notice :

Risque électrique

Les opérateurs sont amenés à manipuler des équipements électriques. Les machines seront toutes alimentées par un groupe électrogène positionné sur une dalle bétonnée, à l'extérieur du dock.

Le personnel aura suivi une formation adaptée aux tâches qui lui ont été associées (formation continue, habilitation électrique, etc.). Tout équipement est mis en sécurité avant

toute intervention présentant un risque électrique (mise hors tension). Enfin, Une vérification annuelle du réseau électrique sera mise en place par une entreprise spécialisée.

Risque Incendie

Le local RECY'GEM est facilement accessible pour permettre l'intervention des services d'incendies et de secours par la rampe d'accès (~5 m de large).

Il est équipé de moyens de secours contre l'incendie appropriés aux risques et conformes aux normes en vigueur. Les extincteurs sont homologués NF MIC (matériel d'incendie certifié) et vérifiés une fois par an.

La société prévoit également l'acquisition de barrières passives amovibles à mettre en place au niveau des 3 entrées si besoin pour limiter la propagation d'un incendie.

Risque lié aux produits dangereux

Les familles de gaz frigorigènes récupérés lors de la phase de dépollution sur les sites des points de collecte sont les suivantes : R22a, R134a, R404a, R407a et R410a.

Tous ces gaz sont ininflammables et non toxiques.

Les conseils de prudence concernant les substances dangereuses et la manipulation de ces produits sont réalisés selon la nature des risques et suivant les consignes établies, notamment en ce qui concerne la manipulation de produits inflammables et dangereux pour l'environnement. Les fiches de données de sécurité (FDS) des produits sont disponibles sur le site. Le personnel concerné est formé à la nature et à la dangerosité des déchets stockés et est équipé de gants de sécurité étanches.

Les bonbonnes de stockage des gaz sont systématiquement contrôlées tous les matins à l'aide d'un détecteur de fuite électronique. De plus, tous les matériels utilisés dans le transfert des gaz (manomètre, flexibles, etc.) sont contrôlés tous les matins avant de partir sur les sites de collecte et de dépollution, en étant placés sous vide à l'aide d'une pompe à vide.

Les bouteilles de 50 litres sont achetées neuves et remplacées tous les 5 ans. Les bouteilles de 400 litres sont commandées auprès de « *Refrigerant Reclaim Australia* », l'opérateur de traitement des gaz basé en Australie.

Enfin, tous les éléments susceptibles de perdre de l'huile ou des fluides sont placés sur des bacs de rétention dans une zone dédiée, avec à proximité un bac de sciure de bois.

Un contrôle visuel d'un éventuel déversement d'huiles ou de fluides est réalisé tous les matins et également pendant les opérations de démantèlement. En cas de cas de fuite, de la sciure de bois est dispersée sur la zone où les fluides se sont déversés.

Intervention de sociétés extérieures

Les entreprises extérieures peuvent être amenées à réaliser des travaux sur le site.

Ces interventions seront conformément à la délibération de la commission permanente n°37/CP du 23 février 1989 (complétant le Code de Travail et fixant les mesures particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure), avant le début des travaux. Le chef de l'entreprise intervenante doit, avant le début des travaux et sur le lieu même de leur exécution, faire connaître à l'ensemble des salariés qu'il affecte à ces travaux les dangers spécifiques auxquels ils sont exposés et

les mesures prises pour prévenir ces dangers. Il donne les instructions nécessaires à l'application des mesures définies.